

PRINTEMPS-ÉTÉ 2020
VOLUME 20 - NO 1

REGARD SUR MA VILLE



CORONAVIRUS
(COVID-19)



NOTE AUX LECTEURS!

Ce bulletin a été rédigé avant le début de la pandémie du coronavirus (Covid-19). Consultez notre site web, notre page Facebook et les médias locaux pour être au courant des actualités municipales.

De plus, toutes les infrastructures de loisirs étant fermées, la section Temps libre ne sera pas publiée.

NOTE AUX LECTEURS

Pour toutes les activités de loisirs, culturelles, ateliers des bibliothèques et autres, veuillez consulter le site Web et notre page Facebook pour connaître les différentes programmations et activités. Elles seront publiées et mises à jour au fur et à mesure que la situation reviendra à la normale.

Soyez assurés que nos employés sont toujours présents pour vous servir à distance (téléphone et courriel) pendant cette situation exceptionnelle.

ville.sorel-tracy.qc.ca

DANS CE NUMÉRO

Note aux lecteurs	02
La parole aux élus	03
Vivre en ville	04
Environnement	07
Nos amis les animaux	08
Sécurité incendie	09
Faites preuve de civisme!	10
Vie municipale en images	12
Bacs roulants	13
Horaire des collectes	14
La Ville en bref	16



La boucle

VIDÉOTRON

SOYEZ DES NÔTRES!

■ Samedi 20...

REPORTÉ EN 2021

venez les encourager en grand nombre! Entrée gratuite.

LABOUCLE.CA

// CE BULLETIN COUVRE
LA PÉRIODE DU 31 MARS
AU 25 AOÛT. CONSERVEZ-LE
PRÉCIEUSEMENT !//

Regard sur ma ville / Temps libre est un bulletin d'information municipale publié 3 fois par année par la Ville de Sorel-Tracy et distribué gratuitement dans tous les foyers et commerces.

Rédaction et coordination
du Regard sur ma ville :
Service des communications

Rédaction et coordination du Temps libre :
Service des loisirs

Adresse postale :
71, rue Charlotte, C. P. 368, Sorel-Tracy, J3P 7K1

Courriel : info@ville.sorel-tracy.qc.ca

Site Web : ville.sorel-tracy.qc.ca

Conception graphique : Agence Caza

Impression : Cournoyer Communication marketing

Tirage : 18 000 copies

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Distribution : Publisac



LA PAROLE AUX ÉLUS



maire@ville.sorel-tracy.qc.ca

« IL FAUT EMBELLIR,
VERDIR, ANIMER ET HABITER
NOTRE CENTRE-VILLE...
POUR QU'IL DEVIENNE
LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE RÉGIONAL,
CULTUREL ET TOURISTIQUE. »

DONNONS DE L'AVENIR À NOS PROJETS

En février dernier, je me suis adressé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Sorel-Tracy, sous le thème : Donnons de l'avenir à nos projets ! Comme les autres villes du Québec, nous devons être créatifs et innovants pour la pérennité de nos projets, petits et grands. Il faut prendre des bonnes décisions pour aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures. La Ville de Sorel-Tracy doit poursuivre sa reconversion, son virage économique et ainsi s'ancrer dans le 21^{ème} siècle. Il faut revoir ensemble le modèle et renforcer notre économie locale.

De notre côté, un premier pas est fait ! Ces jours-ci, la municipalité revoit sa politique de gestion contractuelle et donne des outils à sa division « approvisionnement », permettant de négocier directement avec les fournisseurs locaux; ce qui représente des retombées récurrentes locales potentielles de 8,1 M\$ par année.

Bien sûr, il faut diversifier notre économie ! La jeunesse, porteuse d'idées neuves, doit aussi prendre sa place, en contrepartie nous leur donnerons toutes les conditions pour qu'ils réussissent. Dans cette foulée, il faut embellir, verdier, animer et habiter notre centre-ville... pour qu'il devienne le pôle de développement économique régional, culturel et touristique.

La Ville de Sorel-Tracy mise sur la créativité, la volonté de ses ressources et la compétence de ses acteurs pour rendre la région plus forte... Car il ne peut y avoir de région forte sans une ville-centre forte ! Bref, les idées et les moyens doivent s'arrimer et on y travaille. Mais sachez que tout se met en place pour accueillir cette croissance économique.

Et puisque la belle saison est à nos portes, j'en profite pour vous inviter à passer un bel été et profiter de toutes les activités offertes chez nous.

SERGE PÉLOQUIN
Maire



olivier.picard@ville.sorel-tracy.qc.ca

facebook.com/olivierpicardbourgchemin

2020, SYNONYME DE PROJETS À SOREL-TRACY !

Dans votre district Bourgchemin, je travaille de concert avec les employés de la Ville au réaménagement de plusieurs parcs. Les travaux aux parcs Maisouna et André-Ossant seront complétés cet été. En 2020, nous entreprendrons aussi le réaménagement du parc des Roitelets et travaillons actuellement à un projet d'agrandissement du parc régional des Grèves.

Quant au projet de terrain synthétique extérieur à l'école secondaire Bernard-Gariépy, il est prêt à être déposé dans un futur programme de subvention du gouvernement. Un projet pour nos jeunes et qui profitera à plusieurs utilisateurs, que ce soit les jeunes de l'école secondaire, le Club de soccer Bas-Richelieu ou les équipes de football Polypus.

Finalement, nous sommes en attente de la décision du gouvernement du Québec concernant la demande de subvention pour le complexe sportif et récréatif-projet 1. La réponse est attendue d'ici la fin de l'été. Pas de subvention, pas de projet ! La balle est maintenant dans le camp du gouvernement provincial.

N'hésitez pas à me contacter pour me faire part de vos questions et commentaires. Ensemble, Sorel-Tracy va de l'avant !

OLIVIER PICARD,
Conseiller municipal du district Bourgchemin
450-780-5600, poste 5001



GARAGES ET ABRIS TEMPORAIRES

Les garages et les abris temporaires (toiles, structures) doivent être démontés complètement **au plus tard le 30 avril 2020**. Veuillez noter que les abris soleil pour auto sont interdits sur le territoire de la municipalité.



VIVRE EN VILLE

VENTES-DÉBARRAS

Les ventes-débarras sont désormais autorisées les **deux dernières fins de semaine du mois de mai**, la **première fin de semaine du mois de juin** ainsi que celle actuellement autorisée, soit la **deuxième fin de semaine du mois d'août**.

De plus, il n'y aura plus de nombre maximal et une personne pourrait donc tenir une vente-débarras à toutes les fins de semaine autorisées.

Pour 2020, les ventes-débarras seront donc autorisées les fins de semaines suivantes :

- 23 et 24 mai
- 30 et 31 mai
- 6 et 7 juin
- 8 et 9 août

Une liste des adresses, où se tiendront les ventes-débarras, sera disponible à compter de 12 h le vendredi précédant chaque fin de semaine de vente-débarras et ce, sur le site Internet de la Ville (www.ville.sorel-tracy.qc.ca) et sur la page Facebook Ville de Sorel-Tracy. Une liste papier sera également affichée au 71, avenue de l'Hôtel-Dieu (à l'arrière du Centre Sacré-Cœur).

Pour s'inscrire sur la liste, vous devez communiquer avec le Service de la planification et du développement urbain au 450 780-5600 poste 5690.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente-débarras n'est autorisé à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain où se trouve un bâtiment résidentiel ou mixte (commercial et résidentiel) et doit se dérouler entre 8 h et 20 h.

VOUS EFFECTUEZ DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION ?



UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION EST ESSENTIEL POUR LA PLUPART DE VOS TRAVAUX :

- la construction d'un nouveau bâtiment;
- la modification, la rénovation ou l'agrandissement d'un bâtiment ou d'un système d'épuration;
- la construction de bâtiments accessoires tels les remises et les garages ou autres structures telles les piscines;
- le déplacement ou la démolition d'un bâtiment;
- le changement d'usage d'un immeuble;
- l'installation d'enseignes;
- les travaux de remblai/déblai;
- les travaux en bordure des cours d'eau;
- l'abattage d'arbre(s);
- la réfection de toiture ou revêtement extérieur;
- et plusieurs autres.

Vous ne pouvez débiter vos travaux avant l'obtention du permis de construction ou du certificat d'autorisation.

À cet effet, vous devez prévoir un délai nécessaire à l'étude de votre demande. Ce délai peut varier en fonction de l'importance, de la complexité de votre projet et de la précision des documents et des plans fournis.

Nous vous conseillons donc de vous informer auprès du Service de la planification et du développement urbain au **450 780-5600, poste 5690** avant d'entreprendre tout projet de travaux, afin de vérifier la nécessité de tels permis ou certificats ainsi que les dispositions normatives à respecter.

INSTALLATION D'UNE PISCINE

VOUS VOULEZ FAIRE L'ACQUISITION D'UNE PISCINE? PRENEZ LE TEMPS DE LIRE CE QUI SUIT...

CERTIFICAT D'AUTORISATION

L'obtention d'un certificat d'autorisation municipal est obligatoire pour tout propriétaire désirant faire l'installation d'une piscine.

Pour vous procurer ce certificat, vous devez au préalable remplir le formulaire *Installation d'une piscine* que vous pouvez télécharger sur le site de la Ville (ville.sorel-tracy.qc.ca) dans la section **services aux citoyens/construction-rénovation-urbanisme** ou encore, en vous rendant au Service de la planification et du développement urbain.

Vous devez par la suite vous présenter avec le formulaire dûment rempli, au Service de la planification et du développement urbain, au 105, rue du Prince.

Rappelons que depuis le 22 juillet 2010, un nouveau règlement sur la sécurité des piscines résidentielles est entré en vigueur à Sorel-Tracy, tout comme dans l'ensemble des municipalités du Québec. Essentiellement, le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles qui découle de la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles vise à contrôler et à protéger l'accès aux piscines résidentielles.



ENTRETIEN DES TERRAINS

Dans le but d'améliorer la propreté des terrains vacants ou construits situés dans les zones résidentielles, commerciales, institutionnelles et industrielles, leurs propriétaires sont tenus de couper ou d'arracher régulièrement les herbes, les mauvaises herbes et les broussailles. Il est également interdit d'accumuler ou d'amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles et autres machineries, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagés ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain vacant ou construit. Les propriétaires des terrains sont tenus de respecter ce règlement dans son intégralité.

Quiconque contrevient aux dispositions de ce règlement est passible d'une amende minimum de 500 \$ plus les frais et d'un maximum de 4000 \$ plus les frais en cas de récidive s'il s'agit d'une entreprise.



INSTALLATION SEPTIQUE

Avant de modifier ou d'ériger une installation septique, vous devez :

- faire préparer une étude technique par un ingénieur spécialisé dans ce domaine;
- remettre ce document au Service de la planification et du développement urbain, au 105, rue du Prince, **450 780-5600, poste 5690.**

Si le tout est conforme vous obtiendrez un permis de construction.

LAMPADAIRE DE RUE DÉFECTUEUX

Lorsque vous désirez signaler une lumière de rue brûlée, voici la marche à suivre :

1. Prenez en note le numéro d'identification du lampadaire. Tous les lampadaires de la ville de Sorel-Tracy sont identifiés de la même façon, avec un numéro à 4 chiffres.
2. Contactez le Service des travaux publics de la Ville de Sorel-Tracy en composant le **450 780-5600, poste 5700** ou par courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca et signalez le lampadaire défectueux avec son numéro d'identification.

Le Service des travaux publics s'assurera par la suite de superviser les réparations nécessaires.



C'est avec grande fierté que la Ville de Sorel-Tracy s'est vue décerner le 13 janvier dernier, la certification **VÉLOSYMPATHIQUE** niveau bronze par Vélo Québec. Cette distinction reconnaît l'engagement de notre collectivité dans le développement de sa culture vélo et ses efforts pour l'essor de la mobilité active!



Comité Vélosympathique

À l'arrière : Charles Guertin, directeur du Service de la planification et du développement urbain, Karine Généreux, Commission scolaire Sorel-Tracy, Marie Ouellet, CISSS, Alain Ferland et Pierre Martel, réseau cyclable La Sauvagine.

À l'avant : Alain Maher, conseiller, le maire Serge Péloquin, Magali Bebronne, Vélo-Québec, Pierre Dauphinais, réseau cyclable La Sauvagine et Benoît Simard, directeur des Loisirs.



NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES, RECEVREZ-VOUS UN NOUVEAU COMPTE DE TAXES ?

Le compte de taxes est produit en début d'année. Vous ne recevrez donc pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

Lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci doit vous informer des montants de taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec le **Service de la taxation au 450 780-5600, poste 5620** pour obtenir le montant de taxes à payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent. De plus, si des soldes de taxes demeurent impayés sur l'immeuble, vous en serez responsable en tant que nouveau propriétaire.





ARROSAGE : ÉVITONS LE GASPILLAGE !

Afin de réduire le gaspillage de l'eau et d'assurer aux citoyens de l'eau potable à une pression suffisante durant la période estivale, **l'arrosage extérieur avec de l'eau provenant du réseau de distribution de la Ville est permis uniquement :**

- **ENTRE 20 H ET 23 H**, les jours pairs de calendrier, pour les immeubles dont le numéro civique est pair, et les jours impairs de calendrier, pour les immeubles dont le numéro civique est impair, lorsque l'arrosage est fait **au moyen d'un ou plusieurs arrosoirs automatiques temporaires;**
- **ENTRE 3 H ET 6 H**, les jours pairs de calendrier, pour les immeubles dont le numéro civique est pair, et les jours impairs de calendrier, pour les immeubles dont le numéro civique est impair, lorsque l'arrosage est fait **au moyen de dispositifs d'arrosage automatique permanents.**

L'arrosage extérieur des rocailles, fleurs, jardins, arbres, arbustes, haies, etc. et le lavage des véhicules, des bâtiments, immeubles ou objets de toute sorte sont PERMIS, en tout temps, à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique en bon état de fonctionnement et de tenir cette lance à la main.

//LE LAVAGE OU L'ARROSAGE DES ENTRÉES CHARRETIÈRES, DES TROTTOIRS, DES ALLÉES PIÉTONNIÈRES OU DE TOUTES AUTRES SURFACES DE CE GENRE EST INTERDIT EN TOUT TEMPS.//

Lors de l'ensemencement d'une nouvelle pelouse, de la pose de tourbe ou d'une nouvelle plantation, vous pouvez obtenir un permis spécial au **Service de la planification et du développement urbain**, au 105 rue du Prince, pour arroser tous les jours de 19 h à minuit durant quinze jours consécutifs.

Quiconque ne se conforme pas aux dispositions du règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 300 \$ plus les frais.

ENVIRONNEMENT

BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

La Ville de Sorel-Tracy a complété son bilan annuel de la qualité de l'eau potable de son réseau de distribution pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Les résultats de ce bilan démontrent, entre autres, qu'il n'y a eu aucun dépassement des normes bactériologiques, physicochimiques et autres normes gouvernementales et donc, que notre eau potable est d'une excellente qualité. Notons par ailleurs, qu'un bilan a été réalisé pour le secteur Sorel et un autre pour le secteur Tracy car ces deux secteurs sont desservis par deux réseaux distincts, soit la Centrale de traitement de l'eau et la Régie intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch.

Ces bilans annuels sont disponibles pour consultation à la Centrale de traitement de l'eau située au 78, chemin des Patriotes.

NOUVEAU PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLES

En plus de maintenir son programme d'aide financière pour les couches lavables, la Ville de Sorel-Tracy est fière d'annoncer l'élargissement de ce programme aux produits d'hygiène féminine durables. La Ville marque ainsi un pas de plus dans sa volonté d'encourager des comportements écoresponsables auprès de sa population.

Le programme a pour but de réduire les matières résiduelles associées aux produits de protection menstruelle tels que les serviettes sanitaires et les tampons hygiéniques, en faisant la promotion des options réutilisables.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, toute femme qui se procure des produits admissibles peut demander une aide financière correspondant à 50 % du coût d'achat, taxes incluses, jusqu'à concurrence de 50 \$.

🔗 Tous les détails du programme sont sur le site Web de la Ville, menu développement durable (ville.sorel-tracy.qc.ca)





NOS AMIS LES ANIMAUX

// PROPRIÉTAIRES DE CHIENS OU DE CHATS, PRENEZ LE TEMPS DE LIRE CE QUI SUIT //

La Ville de Sorel-Tracy vous rappelle qu'il est obligatoire de posséder une licence annuelle pour votre animal de compagnie.

Vous pouvez vous procurer une licence au Centre animalier Pierre-De Saurel (1681, route Marie-Victorin, local 109).



PRIX DES LICENCES (POUR UN AN)

• Chien stérilisé*	25 \$
• Chien non stérilisé	30 \$
• Chien stérilisé et micropuçé	20 \$
• Chat stérilisé*	15 \$
• Chat non stérilisé	20 \$
• Chat stérilisé et micropuçé	10 \$
• Chien guide en formation	gratuit

* Une preuve de stérilisation est exigée pour bénéficier du tarif chien ou chat stérilisé.

NOMBRE DE CHIENS OU DE CHATS PERMIS

Le nombre de chiens ou de chats permis par résidence est de 4 avec un maximum de 2 chiens.

CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

Vous êtes témoin d'un problème concernant un animal? Le Centre animalier Pierre-De Saurel peut sûrement vous aider.

COORDONNÉES DU CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL

📍 1681, route Marie-Victorin, local 109, Sorel-Tracy

📞 450 746-7272

✉ info@centreanimalier.ca
centreanimalier.ca

📱 Centre animalier Pierre-De Saurel



NOUVELLE RÉGLEMENTATION PROVINCIALE

CONCERNANT L'ENCADREMENT DES CHIENS

La loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens, adoptée par le gouvernement du Québec, est entrée en vigueur le 3 mars dernier.

La Ville de Sorel-Tracy rappelle qu'elle a confié au Centre animalier Pierre-De Saurel (CAPS) le contrôle des animaux sur son territoire. La Ville entend modifier son règlement sur les animaux afin de le rendre conforme aux nouvelles normes du règlement provincial et compte continuer sa collaboration avec le CAPS pour son application.



Voici un résumé de ce qu'implique cette nouvelle loi provinciale :

LICENCE ET MÉDAILLE

* Le propriétaire ou gardien du chien, sauf un chien d'assistance, doit l'enregistrer auprès du CAPS et acquitter les frais annuels fixés, et ce, dans les 30 jours de l'acquisition du chien ou de l'établissement de sa résidence principale ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois. Le propriétaire reçoit une médaille pour le chien une fois l'enregistrement effectué.

* Un chien doit porter sa médaille afin d'être identifié en tout temps.

* Une personne souffrant d'un handicap recevra pour son chien-guide, une médaille permanente, valide pour la vie. Il est de la responsabilité du propriétaire ou du gardien de s'assurer que la licence de son chien est conforme à la réglementation.

* Le CAPS est responsable de la vente des médailles d'identité pour chiens. Les citoyens peuvent obtenir la médaille pour leur chien en consultant le site Internet du CAPS (centreanimalier.ca) ou leur page Facebook (www.facebook.com/lecapst).

LAISSE, LICOU ET HARNAIS

* Dans un endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser;

* Un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m (sauf dans une aire d'exercice canin ou lors de sa participation à une activité canine, chasse, exposition, compétition, cours de dressage).

* Un chien de 20 kg et plus doit porter en tout temps un licou OU un harnais attaché à sa laisse, sauf pour un chien d'assistance.

* Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

* Un tel chien ne peut être en présence d'un enfant de 10 ans ou moins, sauf sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus;

* Un tel chien doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir.

* Le propriétaire a l'obligation d'avoir une affiche visible qui annonce la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux.

* Dans un endroit public, le port, en tout temps, d'une muselière-panier et être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,25 m sont exigés.

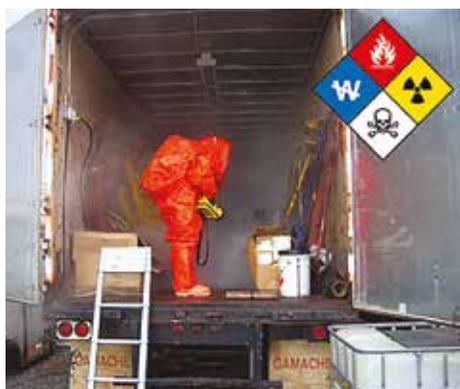


SÉCURITÉ INCENDIE

LE SERVICE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION D'URGENCE C'EST :

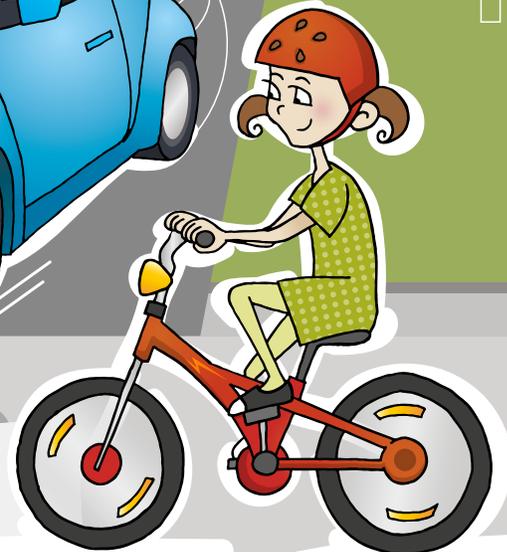
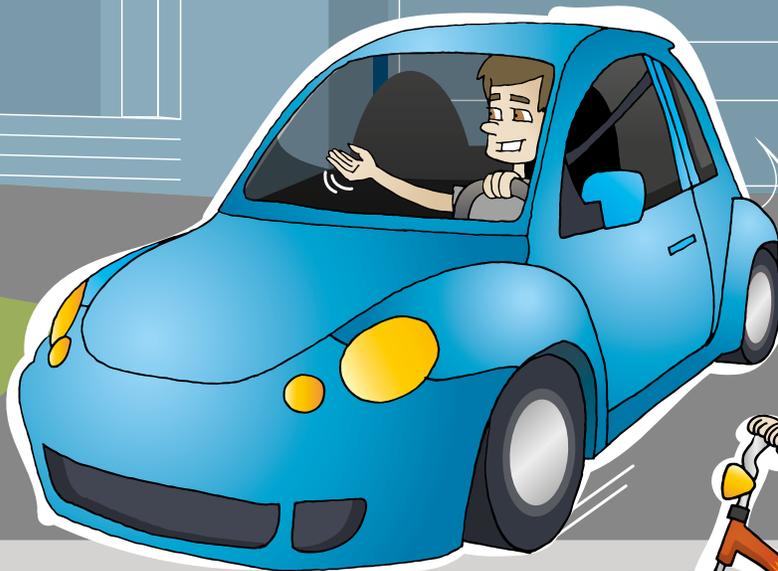


- **10 POMPIERS ET OFFICIERS** par quart de travail prêts à intervenir en 15 minutes 24/7;
- **UN CHEF DE DIVISION ET 3 TECHNICIENS** à la prévention;
- **800 APPELS** d'interventions d'urgence par année;
- **1000 APPELS** de premiers répondants par année;
- **3400 HEURES DE FORMATION CONTINUE** par année;
- **DÉSINCARCÉRATIONS** de véhicules lors d'accident;
- **SAUVETAGE** en hauteur, en espaces clos, sur glace et sur l'eau;
- **INTERVENTIONS** impliquant les matières dangereuses;
- **INSPECTIONS** des bâtiments à risques moyens, élevés et très élevés;
- Activités de **SENSIBILISATION** dans les parcs, écoles et garderies;
- **ACCOMPAGNEMENT** des responsables des résidences pour personnes âgées durant les exercices d'évacuation et dans l'encadrement des certifications;
- **PRÉSENCE** lors d'événements publics : Gib Fest, Expo agricole, fêtes de quartiers, etc.



LE CIVISME, C'EST PENSER AUX AUTRES !

Stationner de reculons,
pensez-y,
un petit geste qui peut
sauver des vies...



- Permet une sortie en toute sécurité
- Meilleure visibilité du conducteur lors du départ
- Attire l'attention avec les phares avant allumés
- Réduit les risques de collisions
- Position idéale pour un remorquage ou un survoltage
- Prêt à sortir en cas d'urgence

Avant de se stationner, validez que le stationnement est libre de tout danger.

ville.sorel-tracy.qc.ca
Suivez-nous sur 



Vivre en ville,
c'est **penser**
à ses voisins!

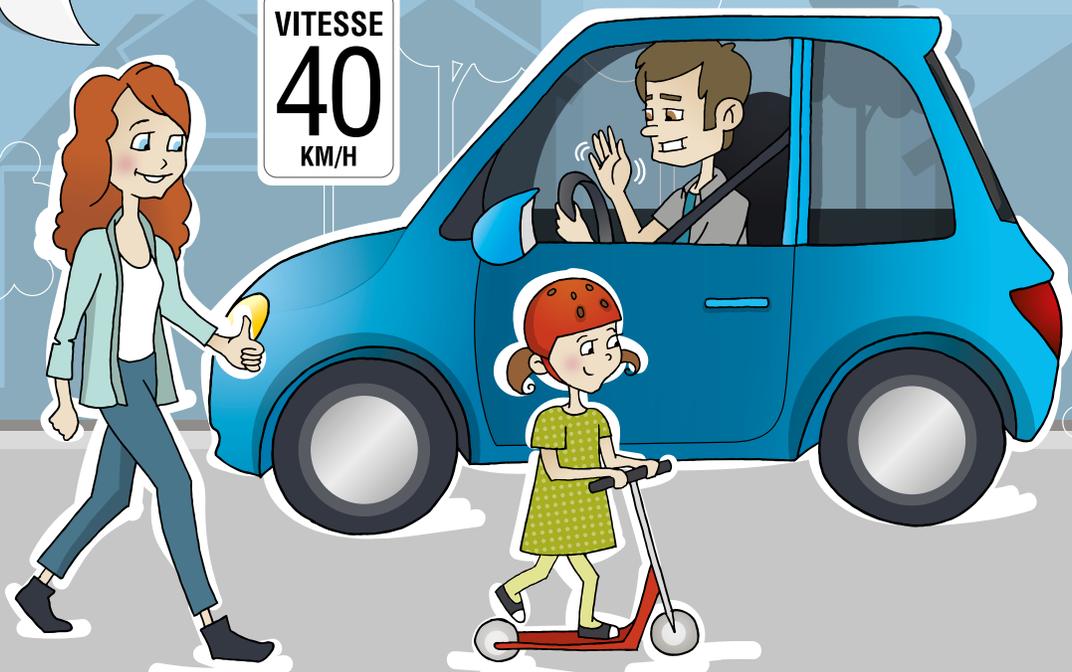


Les chiens **en laisse**
et on ne laisse pas
de « cadeaux »!



Faites preuve
de **civisme**!
Respectez la nouvelle
signalisation!

VITESSE
40
KM/H





VIE MUNICIPALE EN IMAGES

HOMMAGE À NOS RETRAITÉS

La Ville de Sorel-Tracy a rendu hommage à ses employés qui ont quitté pour la retraite en 2019, à l'occasion du 5 à 7 des fêtes des employés, tenu le jeudi 12 décembre à la salle Jani-Ber. Nos retraités ont fièrement pris la pose avec leur toile respective, œuvres du peintre animalier reconnu, Pierre Girard.



De gauche à droite : le maire Serge Péloquin, Jean-Marc Lafleur (Incendie), Danielle Matton (Bibliothèques), Pierre Dauphinais (SPDU), Ginette Dumas (Finances), Diane Pepin (Greffe), Laurent Pepin (Bâtiments) et André Laliberté (parc régional des Grèves, accueil Sorel-Tracy).

Absents sur la photo : Marc-André Dubé (CTE), Raymond Cartier (Bâtiments), Daniel Gagné (Bibliothèques), Jacques Gauthier (Colisée Cardin) ainsi que Roch Bussièrès des Travaux publics, qui est décédé le 27 novembre dernier.



Caroline Dubé (Piscine/ Loisirs) en compagnie du directeur des Loisirs, Benoît Simard, du régisseur développement sportif, Alexandre Salois Lapointe, et du maire Serge Péloquin.

25 ANS DE SERVICE

Cette soirée a aussi été l'occasion pour la Ville de rendre hommage à une employée ayant cumulé 25 ans de service à titre d'employée permanente en lui remettant une montre gravée à son nom.

**//FÉLICITATIONS À
TOUS LES EMPLOYÉS
HONORÉS!//**



COMMENT SE PROCURER DES BACS ROULANTS

Vous pouvez vous procurer des bacs roulants à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona (boulevard Saint-Louis), Canadian Tire ou Patrick Morin.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

🔍 Pour le bac à compost (bac brun), veuillez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou à info@mrcpierredesaurel.com

//LES BACS ROULANTS SONT OBLIGATOIRES//



BAC NOIR SUPPLÉMENTAIRE

C'est dans l'optique de la réduction des déchets que le conseil de la MRC de Pierre-De Saurel permet un seul bac à déchets par unité d'occupation.

Les propriétaires désirant bénéficier, ou bénéficiant de la collecte de plus d'un bac, doivent s'acquitter, auprès de la Ville, d'une taxe au montant de 60 \$ par bac supplémentaire. Une étiquette autocollante vous sera remise; celle-ci devra être collée sur le bac excédentaire à compter du 1^{er} janvier, et sera valide pour l'année en cours uniquement. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus permis est, quant à lui, illimité et sans frais.

Veillez noter que les étiquettes achetées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 coûteront 60 \$ et celles achetées entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020 coûteront 35 \$.

ATTENTION !

Vous avez droit à un bac à déchets par taxe d'ordures que vous payez par unité d'habitation. Par exemple, si vous payez deux taxes d'ordures, vous avez droit à deux bacs à déchets sans devoir payer les frais supplémentaires de 60 \$.

📍 Les étiquettes 2020 pour les bacs roulants à déchets supplémentaires sont disponibles à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, 71, rue Charlotte.

BRIS DE BACS ROULANTS

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Sorel-Tracy et que votre bac subit un bris lors des collectes, vous devez communiquer directement avec la MRC de Pierre-De Saurel. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

LA VILLE DE SOREL-TRACY N'EST PAS RESPONSABLE DES BACS VOLÉS.

BACS ROULANTS

LE BON POSITIONNEMENT DES BACS

Les bacs et les matières destinées à la collecte (encombrants, branches, sacs de feuilles) doivent être placés à la limite de la propriété **sans empiéter sur les voies publiques que ce soit le trottoir, la piste cyclable ou la chaussée**. Un mauvais positionnement des bacs gêne la circulation, l'entretien des rues et le déneigement. Il peut même constituer un danger pour les usagers.



LE BON POSITIONNEMENT DES BACS PERMET :

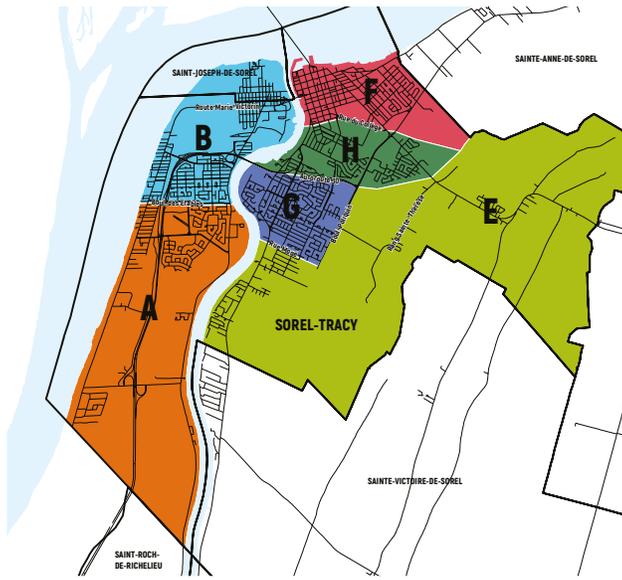
- aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant de circuler de façon sécuritaire;
- aux piétons et aux personnes se promenant avec une poussette de marcher en toute sécurité;
- aux diverses machineries de procéder au nettoyage ou au déneigement adéquat des rues.

Il est important que le couvercle des bacs soit fermé. Ne placez pas les roues et la poignée du bac vers la rue. Ne déposez rien sur les bacs et ne les surchargez pas. En cas d'insuffisance d'espace dans votre bac bleu, les sacs de plastique transparents contenant des matières recyclables sont acceptés, lorsque déposés à côté de celui-ci.

🔍 Pour toute plainte, question ou commentaire concernant la collecte de matières résiduelles, vous devez communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou à info@mrcpierredesaurel.com



HORAIRE DES COLLECTES



- A | JEUDI**
SECTEUR A
Entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu, des limites de Contrecoeur jusqu'au boul. des Érables (exclu).
- B | JEUDI**
SECTEUR B
Entre le fleuve Saint-Laurent et la rivière Richelieu, du boulevard des Érables (inclus) jusqu'au pont Turcotte.
- E | MARDI**
SECTEUR E
Tout le secteur de l'ancien Saint-Pierre-de-Sorel, à l'exception du secteur compris entre la rue Sainte-Hélène et la rue Mogé.
- F | MARDI**
SECTEUR F
Entre la rue du Collège (incluse) et le fleuve Saint-Laurent, jusqu'aux limites de Sainte-Anne-de-Sorel.
- G | VENDREDI**
SECTEUR G
Entre la rivière Richelieu et le boulevard Poliquin, de la rue Mogé (incluse) à l'autoroute 30.
- H | LUNDI**
SECTEUR H
De l'autoroute 30 à la rue du Collège (exclue) incluant le secteur entre le boulevard Poliquin et le rang Sainte-Thérèse (exclu).

Les bacs doivent être déposés en bordure de rue la veille de la collecte ou avant 6 h le jour de la collecte.

Afin de faciliter la circulation des personnes et permettre aux machineries de procéder au nettoyage adéquat des rues, veuillez placer les bacs sur votre propriété (entrée ou terrain) en bordure de rue sans empiéter sur le trottoir ni sur la chaussée.

SECTEURS B - F

AVRIL							MAI							JUN							JUILLET										
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
		1	2	3	4				1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9		7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16		14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23		21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30		28	29	30					26	27	28	29	30	31				

SECTEURS A - E - G - H

AVRIL							MAI							JUN							JUILLET										
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
		1	2	3	4				1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9		7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16		14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23		21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30		28	29	30					26	27	28	29	30	31				

Le calendrier est accessible sur le site missionreduction.com et sur l'application mobile.

APPLICATION MOBILE



MRC DE PIERRE-DE SAUREL+
MISSIONREDUCTION.COM

Téléchargez l'application mobile **MRC de Pierre-De Saurel+** pour être alerté par courriel, SMS ou par notifications de toutes les collectes et pour avoir sous la main l'outil de tri **MISSION:RÉDUCTION**. L'outil de tri est aussi accessible au lien missionreduction.com. Vous saurez de quelle façon vous départir d'une matière.

Si vous ne parvenez pas à trouver une matière, n'hésitez pas à communiquer avec la MRC de Pierre-De Saurel au **450 743-2703, poste 0**.

CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES



• **COLLECTE HEBDOMADAIRE DES BACS BRUNS DÈS LE 30 MARS**



• **COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS DANS LA SEMAINE DU 11 MAI**



• **COLLECTE DES BRANCHES DANS LA SEMAINE DU 15 JUIN**

ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

3145, RUE JOSEPH-SIMARD, SOREL-TRACY
OUVERT DU MERCREDI AU DIMANCHE, DE 9 H À 16 H 15.

Seuls les citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel peuvent se départir à ce site de matières admissibles, et ce, sans frais (preuve de résidence exigée au poste d'accueil, ex. permis de conduire).

Aucune matière provenant d'entreprises commerciales n'est acceptée.

MATIÈRES ACCEPTÉES :

- Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) : bois, gypse, brique, béton, bardeaux d'asphalte, pierre, métaux, portes, fenêtres;
- Résidus verts : branches, feuilles, gazon, tourbe;
- Résidus domestiques dangereux (RDD) de type résidentiel;
- Produits électroniques;
- Pneus;
- Appareils électroménagers fonctionnels et non fonctionnels;
- Matières recyclables.

Pour favoriser le réemploi, bien que vous pouvez déposer à l'écocentre des électroménagers, des meubles, des vêtements ou tout autre bien usagé en bon état, il est préférable de déposer ces objets au Recyclo-Centre situé au 165, avenue de l'Hôtel-Dieu, à Sorel-Tracy.

Attention : les sacs à déchets ne sont pas acceptés à l'écocentre régional ni au Recyclo-Centre.

 Pour toute information concernant l'ensemble des collectes de matières résiduelles, communiquez avec la MRC de Pierre-De Saurel au **450 743-2703** ou visitez le site missionreduction.com.

ATTENTION !

Les encombrants sont des matières à usage domestique comme les meubles, tapis, évier, baignoires, cuisinières, laveuses, sècheuses, réservoirs à eau chaude, barbecues au gaz propane (sans la bonbonne), téléviseurs, bicyclettes, toiles de piscine attachées, tapis attachés en rouleau d'une longueur de 1,5 mètre, etc.

Pour un appareil de réfrigération ou de climatisation, communiquez avec le Recyclo-Centre au 450 746-4559 afin de convenir d'un rendez-vous pour récupérer l'appareil.

Les matériaux provenant de travaux de construction, de rénovation et de démolition (portes, fenêtres, bois, clôtures, etc.) de même que les pneus et les pièces d'automobile ne sont pas admissibles à la collecte d'encombrants (voir *Écocentre régional Pierre-De Saurel*).

Il est possible de déposer lors de la collecte d'encombrants un maximum de 10 sacs en plastique d'ordures ménagères, bien attachés, d'un poids n'excédant pas 9 kg.

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4 	5	6 	7	8
9	10	11 	12	13 	14	15
16	17	18 	19	20 	21	22
23	24	25 	26	27 	28	29
30	31					

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
2	3 	4 	5	6 	7 	8
9	10 	11 	12	13 	14 	15
16	17 	18 	19	20 	21 	22
23	24 	25 	26	27 	28 	29
30	31 					



FERMETURE DES BUREAUX

Pâques et journée nationale des Patriotes
Les bureaux administratifs de la Ville de Sorel-Tracy seront fermés pour le congé de Pâques du **vendredi 10 avril au lundi 13 avril** inclusivement ainsi qu'à l'occasion de la Journée nationale des Patriotes, le **lundi 18 mai**.

Congé de la fête nationale et de la fête du Canada

Les bureaux administratifs de la Ville seront fermés le **mercredi 24 juin**, pour le congé de la fête nationale et le **mercredi 1^{er} juillet** pour le congé de la fête du Canada.

HEURES D'OUVERTURE

HORAIRE RÉGULIER

Jusqu'au 3 mai

Du lundi au jeudi 8 h 15 à 12 h
et 13 h 15 à 16 h 30

Le vendredi 8 h 15 à 12 h
et 13 h 15 à 15 h 30

HORAIRE D'ÉTÉ

Du 4 mai à l'Action de grâces (12 octobre)

Du lundi au jeudi 8 h à 12 h
et 13 h à 16 h 30

Le vendredi 8 h à 12 h



LA VILLE EN BREF

ÉCHÉANCE POUR LES TAXES MUNICIPALES

19 MAI 2020 (2^e VERSEMENT)
17 AOÛT 2020 (3^e VERSEMENT)

CHANGEMENT D'ADRESSE

Lors d'un déménagement, vous devez aviser la Commission scolaire de Sorel-Tracy **ET** la Ville de Sorel-Tracy de votre changement d'adresse afin que vos comptes de taxes municipales et scolaires soient envoyés à la bonne adresse.

TAXES SCOLAIRES: ÉVITEZ LES PROBLÈMES

Vous recevrez au cours de l'été votre compte de taxes scolaires. Comme il est clairement indiqué sur votre relevé de compte, vous devez acquitter ces taxes auprès de la Commission scolaire de Sorel-Tracy. À chaque année plusieurs citoyens envoient leur paiement de taxes scolaires auprès de la Ville de Sorel-Tracy, ce qui peut causer plusieurs problèmes administratifs et par le fait même, causer des délais de paiement non désirés.

SÉANCES PUBLIQUES DU CONSEIL

Les prochaines séances publiques du conseil municipal auront lieu à 20 h, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy, au 71, Charlotte, aux dates suivantes : **lundis 6 avril (huis clos) et 20 avril, lundi 4 mai et mardi 19 mai, lundis 1^{er} juin et 15 juin, lundi 6 juillet et lundi 17 août.**

Notez que la première séance publique de chaque mois est diffusée en direct sur les ondes de MaTV (Vidéotron) et en webdiffusion sur la chaîne YouTube de la Ville de Sorel-Tracy. L'ordre du jour de chaque séance est disponible sur le site Internet de la Ville (ville.sorel-tracy.qc.ca) à compter du vendredi précédant la séance.

LA VILLE AU BOUT DU FIL

Renseignements généraux 450 780-5600

Urgence Police Incendie Ambulance 911

Sûreté du Québec

Appel de service 310-4141
Administration 450 743-7947

Sécurité incendie

Administration 450 780-5600,
et prévention poste 5200

Centre animalier Pierre-De Saurel

450 746-7272

Permis de construction, de rénovation

450 780-5600,
poste 5690

Taxes (Service des finances)

450 780-5600,
poste 5620

Cour municipale

450 742-7775

MRC de Pierre-De Saurel

450 743-2703

Transport en commun (EXO)

450 743-4411

Taxibus

450 743-3336

Service de transport adapté et collectif

450 746-7827

Travaux publics (en tout temps)

450 780-5600,
poste 5700

*Lumières de rues brûlées,
refoulement d'égout, nids-de-poule.*

MEMBRES DU CONSEIL

Maire Serge Péloquin 450 780-5600

M. Olivier Picard 450 780-5600,
poste 5001

Mme Sylvie Labelle 450 780-5600,
poste 5002

M. Martin Lajeunesse 450 780-5600,
poste 5003

M. Jocelyn Mondou 450 881-6738

M. Alain Maher 450 517-6033

M. Benoît Guèvremont 450 780-5600,
poste 5006

M. Patrick Péloquin 450 808-0602

Mme Dominique Ouellet 450 780-1248